

Vu la désignation N° E22000152/38 en date du 21 septembre 2022, de Monsieur Roland FRANÇON commissaire enquêteur, par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble en vue de procéder à l'enquête publique relative à la demande susvisée ;

Considérant que le projet nécessite la réalisation d'une enquête publique dans le cadre de l'instruction de la demande susvisée ;

Arrête

ARTICLE 1er : La demande déposée le 26 juillet 2021 par la société GEG Energies Renouvelables – 49 rue Félix Esclangon – 38000 GRENOBLE, en vue d'être autorisée à renouveler l'autorisation d'exploitation de la microcentrale hydroélectrique des Glières avec augmentation de puissance, sur le territoire de la commune de Pralognan la Vanoise est soumise à une enquête publique de 31 jours.

ARTICLE 2 : Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de la MRAE et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Pralognan la Vanoise du **mercredi 16 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022** inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie, service environnement, eau, forêts, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier sera également mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>, et consultable sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry sur rendez-vous.

Monsieur Baptiste PENICAUD, de la société GEG pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (tel : 04.76.84.38.16 - adresse mail : b.penicaud@geg.fr).

ARTICLE 3 : Le commissaire enquêteur siégera en mairie de Pralognan la Vanoise, aux dates et heures ci-dessous :

- le mercredi 16 novembre 2022 de 15h à 18h ;
- le lundi 5 décembre 2022 de 15h à 18h ;
- le vendredi 16 décembre 2022 de 14h à 17h.

ARTICLE 4 : Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur ; pendant la durée de l'enquête, les appréciations, suggestions et contre-propositions du public pourront y être consignées : il sera tenu à sa disposition à la mairie de Pralognan la Vanoise.